

Examen d'aptitude

En 2020, deux sessions de l'examen d'aptitude ont de nouveau été organisées. La première session (qui se déroule traditionnellement dans la période de mai/juin) a été reportée à septembre en raison de la crise sanitaire, tant pour la partie écrite que pour la partie orale.

La deuxième session (qui se déroule traditionnellement dans la période de novembre/décembre) n'a pas pu se dérouler de la manière habituelle, à savoir en présence physique de tous les stagiaires participants et des membres du jury, et ce en raison des mesures corona plus strictes. C'est pourquoi il a été opté pour une organisation alternative de l'examen d'aptitude sous forme numérique. Les stagiaires ont eu la possibilité de présenter la partie écrite de l'examen à distance en utilisant le logiciel d'examen prévu à cet effet. Tous les examens oraux ont été organisés sous forme de vidéoconférences. Les stagiaires ont eu le libre choix de participer ou non à cette alternative numérique, après quoi un tiers des stagiaires précédemment inscrits ont décidé de se désinscrire.

Les épreuves orales se déroulent devant un jury de cinq personnes, dont un professeur d'université ou de l'enseignement supérieur de type long (qui n'a pas la qualité de réviseur d'entreprises), qui en assure la présidence, trois réviseurs d'entreprises (qui n'ont pas la qualité de réviseur d'entreprises temporairement empêché) et un représentant du monde économique et social.

Vous trouverez ci-après un aperçu des différents présidents des chambres du jury d'examen d'aptitude :

Présidents des quatre chambres d'expression francophone : Karin COMBLÉ (UMONS), Paul Alain FORIERS (ULB), Yves DE CORDT (UCL), Danielle SOUGNÉ (HEC-ULg).

Présidents des cinq chambres d'expression néerlandophone : Ann GAEREMYNCK (KU Leuven), Walter AERTS (UA), Marleen WILLEKENS (KU Leuven) (jusqu'au 28/05/2020), Liesbeth BRUYNSEELS (KU Leuven) (à partir du 29/05/2020), Herman BRAECKMANS (UA), Ann JORISSEN (UA).

Tant les membres du jury que les membres de la Commission de stage sont particulièrement attentifs au suivi des stagiaires qui ont échoué à l'examen d'aptitude. Ainsi, à l'issue de l'épreuve orale, les stagiaires en échec reçoivent immédiatement un retour sur leurs lacunes, ainsi que des recommandations de la part du jury. Ces recommandations sont ensuite confirmées par écrit dans le dossier électronique de chaque stagiaire. De plus, les stagiaires

ayant échoué après deux tentatives sont invités, avec leur maître de stage, pour un entretien avec la Commission de stage afin de discuter de plans d'action éventuels.

La Commission de stage souhaite remercier expressément tous les membres des jurys d'examen d'aptitude pour leur contribution à l'organisation de l'examen d'aptitude.